




AVIS PUBLIC

À toute personne intéressée par l'adoption du budget de l'exercice financier 2022 et du programme triennal des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024 de la municipalité de Grand-Remous.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, l'avis public est par la présente donné, par le soussigné, Jean-Marie Gauthier, directeur général de la municipalité de Grand-Remous.

Que les membres du conseil de la municipalité de Grand-Remous adopteront le budget de l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023-2024 lors de la séance extraordinaire qui se tiendra, mardi le 21 décembre 2021 à 19 heures à la salle Jean-Guy Prévost.

Donné à Grand-Remous, le 8 décembre 2021.


Jean-Marie Gauthier
Directeur général